

par la belle réponse du prince-évêque de Breslau aux accusations portées contre lui par le chancelier prussien.

« Depuis plus de vingt ans, a-t-il dit, l'Eglise et le gouvernement prussien avaient vécu en paix, au grand avantage de la monarchie qui prépara, dans cette période, l'unification de l'Allemagne. Que reproche-t-on aux catholiques, qu'on vient de dénoncer aujourd'hui, presque à l'égal des partisans de l'Internationale et de la Commune ? » Puis le vénéré prélat a protesté de l'obéissance et du dévouement de tout le clergé catholique au souverain, aux lois, aux institutions du pays. « C'est notre devoir, a-t-il repris, d'obéir à l'autorité établie par Dieu, d'honorer et de respecter l'empereur et roi. »

Remarquons le contraste, il est tout à l'avantage des catholiques, on les persécute, ils s'affirment dans leur foi, mais ne recourent pas à la révolte pour faire triompher leur cause, ils font acte de soumission à l'autorité établie.

C'est toujours la même histoire, des persécutions dont l'Eglise de Jésus-Christ a souffert depuis son berceau jusqu'à nos jours. Les Empereurs romains jetaient les chrétiens aux lions, Henri VIII les pendait, la Révolution française les guillotinaient, la Prusse les chasse, l'Italie les pille ; mais eux, confiants dans la justice de leur cause et dans les promesses éternelles de Jésus-Christ, souffrent en silence et prient pour leurs bourreaux.

Mais M. de Bismarck ne gagnera pas beaucoup à cette persécution ; car si nous en croyons la *Liberta*, dont le témoignage n'est pas suspect, elle soulève l'indignation de tous les honnêtes gens. Ce journal avertit même le chancelier prussien que bon nombre de libéraux sont révoltés de ces indignités.

— Si de la Prusse, nous passons en Suisse, nous voyons encore l'impiété s'attaquer au catholicisme. C'est le Conseil de Genève qui bat la marche dans cette œuvre d'iniquités. Il s'arroge tout simplement le droit de destituer l'évêque catholique de cette ville, Monseigneur Mermillod.

Le digne prélat exerce ses fonctions depuis sept à huit ans et personne ne songeait à l'en empêcher, quand tout-à-coup les incrédules et les protestants, devenus de grands théologiens, ont voulu lui interdire les fonctions épiscopales et l'obliger à se contenter du titre et des fonctions de curé de Genève. Mgr. Mermillod refusa de reconnaître la compétence du Conseil dans cette affaire purement religieuse et répondit qu'il ne dépendait que du Saint-Siège.

Pour le punir, de cette ferme attitude, le Conseil a décidé de ne plus reconnaître à Mgr. Mermillod la qualité de curé de la communauté catholique et de suspendre le traitement de 10,000 francs, dont il jouit, jusqu'à ce qu'il se soumette ; on même temps, il lui interdit les fonctions épiscopales et celles de vicair-général.

Comme de juste tout l'épiscopat suisse a protesté contre cette iniquité, et offre sa sympathie au courageux prélat, le fidèle défenseur du Saint-Siège. Il est plus que probable que le Conseil ne tiendra aucun compte de cette protestation et qu'il fera exécuter sa décision ; mais le vénéré prélat n'en aura pas moins fait son devoir et ce sera une nouvelle gloire ajoutée à toutes celles qui le distinguent déjà.

— Nous ne savons pas si le gouvernement français commence à comprendre enfin combien il a perdu dans l'opinion publique en laissant se consommer les iniquités prémontaises, combien il a faussé les tendances du peuple français en laissant ruiner la papauté, comme il l'a fait pendant les deux dernières années ; toujours est-il que depuis le commencement de septembre, il semble vouloir se rapprocher du Saint-Siège. En conséquence, son ambassadeur auprès de la cour romaine, le comte de Bourgoing, a dû arriver à Rome,

le 25 ou le 26 du mois dernier et on assure qu'il lui a été donné instruction de maintenir, avec le Saint-Siège, les relations les plus amicales.

D'un autre côté, le Conseil Municipal de Rome ayant voulu placer sur la ville Médecis, qui appartient à la France, une inscription rappelant le procès et la condamnation de Galilée devant l'Inquisition romaine, M. Fournier, ambassadeur français à la cour piémontaise, s'y opposa et il n'a fait que son devoir. En effet, cette inscription n'était que la consécration des mensonges lancés par les incrédules contre les juges qui condamnèrent Galilée comme hérétique, et la France ne pouvait pas permettre cette iniquité. Galilée ne fut pas condamné comme savant, mais parce qu'il avait voulu se faire théologien et avait prétendu trouver des erreurs dans les livres saints. L'Inquisition ne pouvait laisser cette hérésie subsister, condamna Galilée, et fit brûler son livre. Les ennemis de la Religion, toujours hypocrites comme à l'ordinaire, prétendirent que c'était le système de Galilée qui avait été condamné malgré les preuves du contraire ; ce mensonge subsista jusqu'à nos jours. En Canada, même, certains hommes, soi-disant instruits, ont ajouté foi à cette fausseté et sont convaincus que Galilée a été sacrifié à une haine aveugle.

C'était pour perpétuer ce mensonge que la Municipalité de Rome désirait placer son inscription sur les murs de la villa Médecis. M. Fournier en fut averti, aussitôt il se rendit chez M. Venturini et lui intima que le gouvernement français ne pouvait pas permettre que ce projet fut mis à exécution, parce que le Pape pourrait se sentir blessé, et qu'il pourrait croire à la complicité de la France. M. Venturini répondit que la junta municipale avait donné l'ordre, et qu'elle seule pouvait le révoquer.

Non content de cette réponse, l'ambassadeur se rendit chez le préfet de Rome et lui fit connaître son désir. Celui-ci céda avec répugnance et lui dit :

« Nous vous reconnaissons parfaitement le droit de propriété à la Villa Médecis, mais par contre nous nous réservons le droit d'exproprier et la villa Médecis et tout ce que possède à Rome le gouvernement français. »

Voilà au moins un franc avertissement, le gouvernement français doit maintenant reconnaître qu'il n'a pas gagné beaucoup à laisser faire la canaille piémontaise.

Les dernières dépêches télégraphiques nous annoncent que la France est à la veille de nouveaux troubles. Il ne s'agit de rien moins qu'un complot bonapartiste. Les amis de Napoléon, l'ex-empereur, ne peuvent se consoler d'avoir perdu le pouvoir et voudraient le reprendre par tous les moyens quels qu'ils fussent, ils ne reculeraient pas même devant une révolution.

Le Prince Napoléon s'était mis à la tête des partisans bonapartistes et le mouvement allait éclater lorsque le gouvernement en fut averti et intima au Prince d'avoir à quitter la France dans les vingt quatre heures, celui-ci refusa d'abord, mais il dut céder et fut reconduit à la frontière par les agents du gouvernement.

— Les Etats-Unis sont en pleine fièvre électorale, et déjà il est tout probable que Grant le candidat républicain l'emportera sur M. Greeley soutenu par les démocrates et les mécontents. La votation a eu lieu dans cinq à six Etats et tous ont donné une forte majorité à Grant. En Pensylvanie sa majorité a été de 30,000 voix, dans l'Ohio, elle a été de 18,000, dans l'Indiana de 5,000, dans le Nebraska de 5,000, et dans l'Iowa de 50,000.

Ces résultats auront une influence marquée sur le succès final de la campagne présidentielle. Les amis de Greeley